

Énoncés

Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, le participant doit posséder une adresse permanente au Québec.

Pour les fédérations qui ont comme lieu d'appartenance le lieu de résidence.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

***Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »**

Dans le cas des fédérations ayant le lieu de pratique sportive comme règlement d'appartenance, le participant doit tout de même posséder une adresse permanente au Québec.

Seuls les participants reconnus comme tels par un organisme sportif de régie provinciale peuvent participer à la Finale des Jeux du Québec.

Les participants doivent être en règle avec la réglementation de la fédération concernée.

Pour tous les sports, le lieu d'appartenance du participant sera son lieu de résidence ou son lieu de pratique sportive, tel que défini dans la réglementation spécifique à chaque sport.

But

- Identifier clairement à qui est accessible la Finale des Jeux du Québec.
- Identifier les participants de chaque région et vérifier leur admissibilité.
- Permettre au Comité organisateur de mettre sur pied une structure d'accueil adéquate.

1. ADMISSIBILITÉ DES PARTICIPANTS

Procédures

- Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu un événement sur son territoire l'année précédant la Finale en conformité avec la réglementation.
- Pour être admissible à la Finale, le participant doit avoir participé et avoir été sélectionné aux Jeux du Québec régionaux qui précèdent la Finale.
- Pour être admissible à la Finale, le participant doit avoir participé à un seul événement régional dans la même discipline dans la même région.

Modalités

- Vérification des inscriptions à partir des résultats de chacune des compétitions.
- Les vérifications seront faites par Sports-Québec et les fédérations concernées.

2. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Procédures

Les modalités d'inscription à la Finale et aux Jeux du Québec régionaux seront définies par Sports-Québec.

Pour être inscrit à la Finale des Jeux du Québec, un athlète doit:

- Être présent pour la durée de son bloc de compétition.
- Avoir participé à la sélection régionale dans le même sport.
- S'inscrire dans un seul sport par bloc.
- Se conformer avec la réglementation.
- Respecter la procédure et les modalités mentionnées ci-dessous.
- Respecter la date limite d'inscription.

Modalités

- Un coût d'affiliation pourra être exigé et sera sous l'entière responsabilité de la fédération et/ou de l'association régionale.
- Le montant demandé aux participants est fixé par Sports-Québec selon l'évaluation des coûts fournis par le transporteur et les contributions des partenaires. La contribution du participant sera confirmée à la région 120 jours avant chaque Finale.
- Un montant supplémentaire pourrait être chargé à chaque athlète pour les fins d'encadrement et/ou d'identification de sa délégation. Sports-Québec recommande que ce soit le plus bas possible.
- Les inscriptions de la Finale doivent se faire avec le logiciel fourni par Sports-Québec.
- Le nombre d'inscriptions dans chaque sport ne doit pas dépasser le nombre de participants inscrits dans la réglementation.
- Les inscriptions régionales doivent être transmises au mandataire régional (responsable des Jeux du Québec à l'URLS ou à la Commission sportive pour chacune des régions des Jeux du Québec).
- Les inscriptions régionales de tous les sports doivent être remises lors de la date limite du dépôt à Sports-Québec.
- Toutes les informations relatives à la finale régionale et incidemment à la qualification des athlètes pour la Finale provinciale doivent être jointes au dépôt des inscriptions :
 - a) Résultats des finales régionales incluant les athlètes qualifiés pour la Finale provinciale (feuilles de pointage, classement, etc.)
 - b) Sports individuels : pour les catégories au programme à la Finale provinciale, les inscriptions des athlètes présents à la finale régionale devront comprendre minimalement les informations suivantes : Nom, prénom, ville ou club de provenance, date de naissance.
 - c) Sports d'équipe : Pour les catégories au programme à la Finale provinciale, vous devez inclure les inscriptions de tous les athlètes qui ont participé au camp de sélection et indiquer les athlètes sélectionnés avec les informations suivantes : Nom, prénom, ville ou club de provenance, date de naissance.
- Le tout doit avoir été reçu avant 16h00, au plus tard le 2^{ième} vendredi de février pour les Finales d'hiver et le 2^{ième} vendredi de juillet pour la Finale d'été avant le début d'une Finale, aux bureaux de Sports-Québec. L'envoi fait par le service de poste régulier est fortement déconseillé.
- Chaque fédération vérifiera les inscriptions de la Finale des Jeux du Québec avec les feuilles de résultat et/ou de pointage et Sports-Québec en fera l'approbation finale.